

Annexe 2 - pénalités

Service d'hébergement d'équipements dans un NRO

Tous les montants mentionnés dans la présente annexe sont exprimés en euros hors taxe et n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA. Ils sont applicables à la date de signature du Contrat.

1. Pénalités pouvant être dues par l'Usager

Libellé de la pénalité	Unité	Montant unitaire (€ HT)
Pénalité pour résiliation d'un Emplacement avant échéance de la période minimale d'engagement	Emplacement	100% de la redevance restant due jusqu'à échéance de la période minimale d'engagement

Libellé de la pénalité	Unité	Montant unitaire (€ HT)
Déplacement à tort - en heures ouvrées - en heures non ouvrées	heure	79,40 € 158,80 €

2. Pénalités pouvant être dues par GERS FIBRE

2.1. Pénalité en cas de non-respect de la date convenue de mise à disposition

X correspondants au retard par rapport à la date convenue de mise à disposition	Unité	Pénalité due
X ≤ 20 jours ouvrés	Emplacement	250 €
20 jours ouvrés < X ≤ 40 jours ouvrés	Emplacement	500 €
40 jours ouvrés < X ≤ 60 jours ouvrés	Emplacement	750 €
60 jours ouvrés < X	Emplacement	1 000 €